NAINTRÉ Tenre d'envies 086-218601748-20230404-32_D2023-DE Reçu le 11/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23 Pouvoirs : 4 Absents : 2

Date de la convocation : 29 mars 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

ABSENTS: VERDUZIER J-Bernard, GABIGNON

Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°32

Rapporteur: Christian MICHAUD

OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 AU BUDGET 2023 DE LA COMMUNE - APPROBATION

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget de la commune présenté lors du compte administratif le 4 avril 2023 est de 2 395 329.11€

La section d'investissement du budget commune pour 2022 se clôture en déficit à − 8 842,01€ conformément au compte administratif.

Le solde des restes à réaliser est de - 282 406,74€.

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit 291 248,75€ (somme du solde de la section d'investissement, du solde des restes à réaliser et de la reprise des soldes d'investissement des budgets annexes).

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2022 sur 2023 :

- en fonctionnement (compte 002) : 2 104 080,36€

en investissement (compte 1068): 291 248,75€

AR Prefecture

086-218601748-20230404-32_D2023-DE Reçu le 11/04/2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

- approuvent l'affectation des résultats 2022 au budget 2023 de la commune tel que présentée cidessus,
- chargent Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractèle exécutoire de cet

le 11 AVR. 2023